



MaaT Pharma SA

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 988.988,50 €

Siège social : 70 avenue Tony Garnier, 69007 Lyon
808 370 100 RCS Lyon

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2022**

1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITE4	
2.1.	Présentation générale des activités de la Société	4
2.2.	Faits marquants du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2022	6
2.3.	Activité et Résultats.....	7
2.4.	Evolution et Perspectives.....	12
2.5.	Evenements survenus depuis la clôture du semestre	12
2.6.	Principaux facteurs de risques et transactions entre parties liées.....	12
3.	ETATS FINANCIERS SMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2022	13
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	42

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les états financiers semestriels, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice..

Fait à Lyon

29 septembre, 2022

Hervé AFFAGARD

Directeur Général

2.1. Présentation générale des activités de la Société

MaaT Pharma est une société biopharmaceutique en stade clinique avancé, évoluant dans le microbiome, centrée sur les patients et pionnière dans la mise en place d'écosystèmes bactériens complets pour restaurer la symbiose du microbiote intestinal lorsqu'il est altéré et ainsi traiter des maladies graves. Le microbiome est composé de milliards de microbes, essentiels à la santé humaine, qui vivent en symbiose sur différents sites du corps humain. La perte de microbes clés peut avoir pour conséquence la rupture du dialogue entre l'hôte et le microbiome, qualifié de "dysbiose". Celle-ci peut être associée à une plus forte susceptibilité aux désordres immunitaires, aux infections, à des troubles neurologiques, à certaines formes de cancers ou encore d'autres maladies graves.

MaaT Pharma développe des candidats médicaments innovants issus d'écosystèmes bactériens complets (Microbiome Ecosystem Therapies, ou MET), composés de centaines de souches bactériennes différentes. Ces écosystèmes bactériens complets proviennent de donneurs sains, ou sont produits par co-fermentation. En restaurant un microbiote intestinal pleinement fonctionnel, les MET visent à rétablir la symbiose microbiote/hôte du patient, restaurer une immunité fonctionnelle et ainsi améliorer son pronostic vital dans le cadre de maladies graves, telles que certaines formes de cancers ou encore la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (aGVH).

L'ambition de la Société est de devenir une société biopharmaceutique globale, intégrée et leader dans le développement de thérapies issues d'écosystèmes bactériens adressant les maladies graves liées aux dysbioses intestinales, en proposant une large gamme de candidats médicaments.

Le Société a bâti un portefeuille de candidats médicaments, dont certains sont à un stade de développement clinique avancé (MaaT013 et MaaT033), ayant pour objectif d'adresser différentes aires thérapeutiques et répondant à des besoins médicaux insatisfaits importants. Les produits développés par la Société ont pour objectif principal la restauration de la relation symbiotique entre le microbiome intestinal du patient et son système immunitaire afin de corriger les fonctions associées aux réponses immunitaires et à la tolérance.

Avec deux candidats médicaments en stade clinique et d'autres en stade préclinique (MaaT03x), la Société a construit son portefeuille autour de deux axes thérapeutiques majeurs : l'hémo-oncologie et l'immuno-oncologie.

En hémo-oncologie, la Société développe MaaT013 et MaaT033.

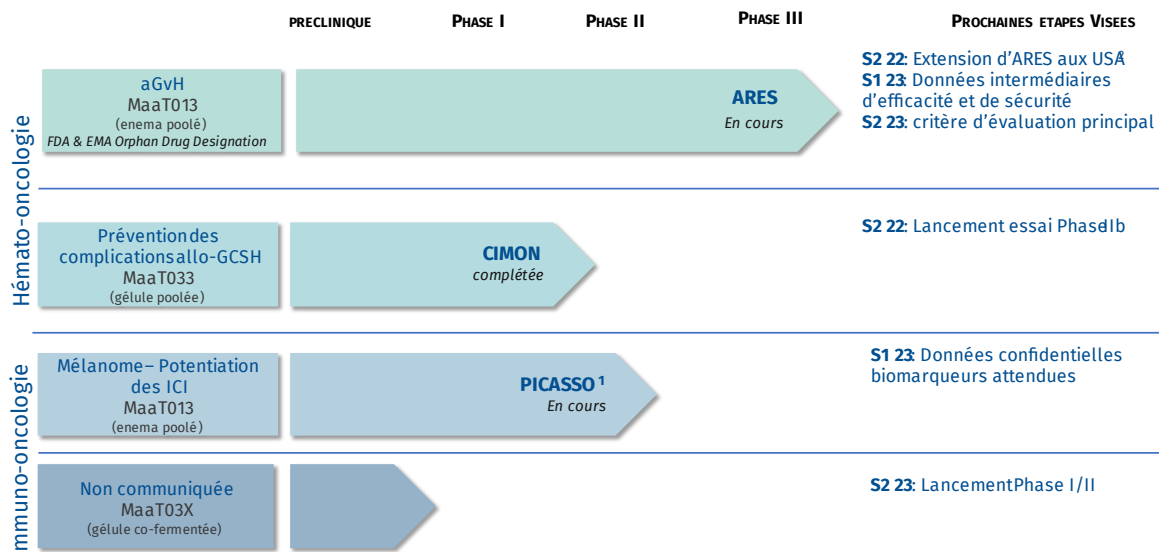
MaaT013 est développé pour le traitement de l'aGVH, complication sévère fréquente des greffes allogéniques de cellules souches hématopoïétiques (allo-GCSH) chez les patients avec des tumeurs cancéreuses liquides. MaaT013, candidat médicament le plus avancé de la Société, est caractérisé par des niveaux élevés et standardisés de diversité et de richesse des espèces microbiennes et une abondance de bactéries aux propriétés anti-inflammatoires, afin de permettre une restauration du microbiote chez des patients en dysbiose iatrogène sévère et de résoudre les principaux symptômes de l'aGVH intestinale. MaaT013 a reçu en 2018 la désignation de médicament orphelin de la part de Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis et de l'Agence européenne des médicaments (EMA). A la suite des résultats convaincants observés dans son essai clinique de Phase II, HERACLES, chez les patients souffrant d'aGVH avec une prédominance gastro-intestinale, la Société a initié un essai clinique de Phase III ARES. La Société a annoncé en mars 2022 l'inclusion du premier patient. En outre, MaaT013 est également administré en accès compassionnel et dans le cadre d'une demande d'autorisation d'Accès Compassionnel (ex ATU – nominative) en France et dans d'autres pays Européens pour le traitement de l'aGVH chez des patients n'ayant pas répondu à plusieurs lignes de thérapie. Les résultats obtenus dans cette population sont également encourageants, et en ligne avec ceux de l'essai de Phase II.

MaaT033, le second candidat médicament de la Société, est une formulation orale basé sur le même principe actif que celui de MaaT013 mais avec une densité différente et un site de délivrance différent. Ce candidat médicament a été conçu pour rétablir les fonctions du microbiote intestinal chez des patients souffrant d'hémo-pathologies malignes (comme la leucémie aigüe myéloïde ou LAM) ayant reçu une chimiothérapie intensive et une allo-GCSH, dans le but d'améliorer leur survie. En novembre 2020, la Société a annoncé le traitement du premier patient avec MaaT033 dans l'essai de Phase Ib, CIMON, essai de recherche de dose chez des patients avec une leucémie myéloblastique aiguë ayant reçu une chimiothérapie intensive (5 cohortes prévues, n=27). En juin 2022, la Société a confirmé les résultats intermédiaires positifs de colonisation (« engraftment ») et des résultats de sécurité satisfaisants sur la base des données issues des quatre premières cohortes (n=21) de l'essai de Phase Ib CIMON. Ces données représentent la première confirmation du mécanisme d'action de MaaT033 chez l'homme. La Société prépare le lancement d'un essai de Phase 2b qui pourrait être initié à la fin d'année 2022 chez des patients souffrant d'hémo-pathologies malignes et susceptibles de recevoir une allo-GCSH.

En immuno-oncologie, MaaT013 est évalué dans le cadre de l'étude PICASSO, essai clinique collaboratif de preuve de concept de Phase IIa, dont le promoteur est l'AP-HP et qui a reçu l'approbation de l'ANSM au deuxième semestre 2021. L'essai PICASSO évalue la sécurité et secondairement l'effet de MaaT013 sur l'amélioration de la réponse aux inhibiteurs de points de contrôle immunitaire chez les patients atteints de mélanome. En avril 2022, la Société a annoncé le lancement de cet essai clinique de Phase 2a promu par l'AP-HP, évaluant MaaT013, en association avec des inhibiteurs de points de contrôle immunitaires (ICI), l'ipilimumab (Yervoy®) et le nivolumab (Opdivo®), traitements de référence de première ligne des patients avec un mélanome métastatique. Compte tenu de la taille, de la présence d'une dysbiose plus spécifique chez les patients atteints d'une tumeur solide et de l'hétérogénéité du marché car les patients peuvent être traités avec plusieurs types d'ICI, MaaT Pharma visera cette ère thérapeutique avec sa gamme de produits fermentés de nouvelle génération, MaaT03X, dont le premier candidat est au stade préclinique. Cette gamme devrait permettre de configurer à façon la signature de l'écosystème microbien produit, afin de moduler son effet sur le système immunitaire en fonction de l'indication et du type d'ICI visés. Sur la base d'une technologie de fermentation d'écosystème unique et propriétaire, elle a également le potentiel d'être produite à une plus grande échelle, une nécessité pour pouvoir traiter l'ensemble des patients qui pourraient être éligibles au traitement.

Grâce à sa plateforme Microbiome Ecosystem Technology (MET), MaaT Pharma a une position d'avant-garde pour couvrir l'écosystème complexe des espèces et fonctions qui composent le microbiome humain. La plateforme MET associe, d'une part, la plateforme GutPrint® et, d'autre part, l'expertise de la Société en production (aux normes cGMP) de médicaments issus du microbiote. GutPrint® est la plateforme propriétaire de biologie computationnelle de MaaT Pharma, permettant d'optimiser l'analyse de données métagénomiques et biologiques multi-sources grâce à des outils d'intelligence artificielle (IA) et ainsi de générer de nouveaux candidats médicaments innovants et personnalisés issues du microbiote. Pour sa fabrication de produits natifs, la Société a accès à un grand nombre de donneurs sains sélectionnés. Ceci permet la création d'une gamme de candidats médicaments polyvalents. Elle a également développé des technologies propriétaires de fabrication et de fermentation d'écosystèmes microbiens. Au moyen de sa plateforme, MaaT Pharma a déjà été capable de constituer un portefeuille de 13 familles de brevets. A l'avenir, la plateforme MET continuera de générer de nouveaux candidats médicaments innovants, qui pourront être positionnés pour cibler des maladies spécifiques. Cela permettra ainsi de renforcer le portefeuille de candidats-médicaments de la Société et d'exploiter tout le potentiel de modulation du microbiome.

MaaT Pharma a été créée en 2014 par Hervé Affagard, CEO, lorsqu'il était entrepreneur en résidence avec Seventure et par le docteur Joël Doré, directeur de la recherche à l'INRAE. La Société compte aujourd'hui 47 employés avec des expériences variées dans le secteur des sciences de la vie, allant de la recherche et du développement de candidats médicaments jusqu'à la phase de commercialisation. Par ailleurs, la Société possède des partenariats avec des instituts de recherche publiques et privés de premier plan (en particulier avec Skyepharma, l'INRAE, l'APHP, et l'institut Gustave Roussy), pour accélérer l'innovation, conduire certaines de ses activités de recherche et de développement et accroître sa capacité de production industrielle aux normes pharmaceutiques avec l'objectif de soutenir le développement clinique puis commercial de ses candidats médicaments les plus avancés. Depuis sa création, MaaT Pharma a été soutenue par des investisseurs reconnus et spécialistes des sciences de la vie comme notamment Health for Life Capital, Seventure, INRA Transfert, Fonds PSIM représenté par Bpifrance Investissement, Symbiosis, Credit Mutuel Innovation, Celeste Management, Skyviews Life Science et Biocodex.



¹ Essai promu par l'investigateur (APH)² Sous réserve de l'obtention de l'IND aux Etats Unis

2.2. Faits marquants du 1^{er} semestre de l'exercice 2022

2.2.1. Développement Clinique et Opérationnel

En juin 2022, la Société a confirmé les résultats positifs de son étude de Phase 1b dédiée à évaluer MaaT033, deuxième candidat-médicament, chez des patients atteints d'un cancer du sang ; l'étude clinique s'est achevée par anticipation au regard de résultats intermédiaires prometteurs.

Les étapes préparatoires avancent pour la prochaine étude de phase 2b dédiée à l'évaluation de MaaT033 pour améliorer la survie globale et la prévention des complications chez les patients atteints de cancers du sang recevant une greffe de cellules souches hématopoïétiques allogéniques.

En Europe, MaaT013, le candidat-médicament le plus avancé de la Société, est actuellement évalué dans deux essais cliniques lancés au premier trimestre 2022 :

- L'essai de phase 3, à bras unique et en ouvert pour le candidat-médicament, MaaT013, dans le traitement de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte : en complément de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne où l'essai est en cours, la Société a également reçu des autorisations réglementaires pour commencer l'essai clinique en Autriche et en Belgique. Une revue intermédiaire des données est attendue pour le premier semestre 2023.
- L'essai de phase 2a, sponsorisé par l'AP-HP¹, évaluant MaaT013 en association avec des inhibiteurs de points de contrôle immunitaire chez des patients atteints de mélanome, se poursuit actuellement.
- Aux Etats-Unis, les échanges avec la Food and Drug Administration (FDA) se poursuivent au sujet du développement, dont la suspension clinique est maintenue suite à une communication du FDA en août 2022 et des questions relatives à la sécurité et à l'efficacité de l'approche de « pooling » adoptée dans le procédé de production.

En février 2022, suite à la lettre d'intention bilatérale signée en septembre 2021, la Société a conclu un contrat de Construction avec Skyepharma dans l'optique de poursuivre les travaux de construction de l'usine de production pharmaceutique, pour une mise en service prévue en 2023 et plafonné à hauteur de 8.1m€. Un deuxième accord couvrant les modalités d'exploitation du site a été signé en juin 2022.

¹ AP-HP : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Finalement, en juin, la Société a organisé sa première conférence virtuelle dédiée à sa R&D, appelée R&D Day, qui a regroupé 150 participants.

2.2.2. Financement

Subvention et Avances remboursables

En janvier 2022, la Société a bénéficié du premier versement du programme METIO, soit 426 K€ en avance remboursable et 639 K€ en subvention. Le montant global maximum du programme de 48 mois est de 9 464 K€, soit une aide de 4 259 K€. Ce programme est destiné à évaluer le candidat médicament de MaaT Pharma (MaaT03X) en immunothérapie en phase préclinique et clinique de phase I/II et de développer sa plateforme de biologie computationnelle GutPrint pour formuler les futurs candidats médicaments.

Souscription d'emprunts

La Société a souscrit deux prêts auprès de BNP et Caisse d'Epargne pour un montant de 1 350 K€ chacun au cours du premier semestre 2022.

Contrat de liquidité

La Société a mise en œuvre un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses propres actions admises aux négociations sur Euronext Paris en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 3 mars 2022 et conformément au cadre juridique en vigueur. Un total de 200 000 € a été affecté au compte de liquidité.

2.3. Activité et Résultats

La Société qui ne détient aucune filiale ou participation, a établi de façon volontaire ses comptes semestriels selon le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne (ci-après « les normes IFRS » ou « IFRS »).

Les activités de recherche et développement (« R&D »), précliniques et cliniques de la Société, ont mobilisé l'essentiel de ses ressources. La Société consacre en outre une part non négligeable de ses ressources à la protection de sa propriété intellectuelle, en déposant des demandes de brevet au niveau international à un stade précoce.

Depuis la création de la Société, les pertes cumulées de la Société se sont élevées à près de 37,8 millions d'euros, pertes liées essentiellement aux dépenses de R&D et d'études précliniques et cliniques ainsi qu'aux frais de structure et de fonctionnement. Les dépenses opérationnelles dédiées aux activités de R&D, précliniques, cliniques, affaires réglementaires, qualité et en excluant les dépenses administratives générales représentent environ 75% des dépenses totales de la Société.

Les charges de R&D et d'études précliniques et cliniques étant comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, les projets développés nécessitent des besoins financiers croissants et génèrent des pertes opérationnelles. Les premiers revenus d'exploitation de la Société interviendront lorsque les projets développés arriveront à un stade de commercialisation ou à des accords de licence qui pourraient générer des revenus sous forme de sommes forfaitaires.

Depuis sa création, la Société a été financée par :

- Des augmentations de capital ;
- Des subventions ;
- Le recours à la dette financière dont dettes bancaires, autres emprunts (dont obligations remboursables en actions et prêts garantis par l'Etat) et avances remboursables ; et
- Le recours aux dispositifs fiscaux dont notamment le crédit d'impôt recherche.

2.3.1. Compte de résultat des 6 mois au 30 juin 2022

En k€	2022.06	2021.06
Chiffre d'affaires	494	385
Coût des ventes	- 72	- 27
Marge brute	422	357
Autres produits	1 793	1 189
Frais de commercialisation et de distribution	- 140	- 87
Charges administratives	- 2 115	- 1 058
Frais de recherche et développement	- 7 328	- 4 384
Résultat opérationnel	- 7 368	- 3 983
Produits financiers	0	0
Charges financières	- 50	- 64
Résultat financier net	- 49	- 64
Résultat avant impôt	- 7 417	- 4 047
Charge d'impôt sur le résultat	-	-
Résultat net de la période	- 7 417	- 4 047

Chiffre d'Affaires

Depuis le premier semestre 2021, la Société facture une indemnisation pour la mise à disposition de MaaT013 auprès d'hôpitaux pour le traitement de patients souffrant de la maladie aigue du greffon contre hôte dans le cadre d'un accès précoce, ATUn (Autorisation temporaire d'utilisation nominative) jusqu'au 30 juin 2021 et depuis le 1er juillet 2021 accès compassionnel. Cette autorisation permet aux patients d'accéder à des médicaments innovants qui n'ont pas encore reçu d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour traiter des maladies graves ou rares pour lesquelles il n'existe pas de traitement adéquate. La société peut demander une indemnisation même si l'AMM n'est pas encore obtenue. La modification de régime depuis le 1^{er} juillet 2021 ne modifie pas les modalités d'indemnisation en place depuis février 2021. Cette indemnisation tient compte du besoin médical, du bénéfice pour le patient, démontrée à travers l'étude clinique de phase II HERACLES et les données d'accès « précoces » à travers du ATUn, des économies potentiellement générées pour les établissements de santé ainsi que les dépenses de recherche et développement encouru et à venir pour amener le produit MaaT013 jusqu'au AMM. Cette activité s'intègre dans l'activité principale de recherche et développement de la Société.

Au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 0,5 million d'euros comparé à 0,4 million d'euros au 30 juin 2021.

Autres Produits

En k€	2022.06	2021.06
Subventions d'exploitation	349	172
Crédit d'impôt recherche (CIR)	1 442	1 016
Total autres produits	1 792	1 189

Au 30 juin 2022, les autres produits de la Société sont en croissance de 51%, passant de 1,2 millions d'euros au 30 juin 2021 à 1,8 million d'euros en 2022. Ils comprennent essentiellement des subventions d'exploitation et le

crédit d'impôt recherche. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du crédit d'impôt recherche passant de 1,0 million d'euros à 1,4 millions d'euros en 2022 en lien avec la hausse des dépenses de personnel et de sous-traitance dédiée aux activités de recherche.

Charges Opérationnelles

	2022.06	2021.06
Production stockée	32	-
Total avantages du personnel	- 2 798	- 1 934
Sous-traitance et collaboration de recherche	- 4 349	- 2 259
Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 1 198	- 426
Déplacements, missions et réceptions	- 156	- 18
Achats non stockés de matière et fournitures	- 261	- 86
Coûts liés aux brevets	- 149	- 165
Publicité, publications, relations publiques	- 114	- 59
Transports de biens et transports collectifs du personnel	- 34	- 48
Rémunérations d'experts scientifiques	- 9	- 219
Autres charges	- 328	- 178
Total achats et charges externes	- 6 598	- 3 458
Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	- 186	- 140
Taxes	- 104	- 25
Total des charges opérationnelles	- 9 654	- 5 556

Au 30 juin 2022, les charges opérationnelles courantes s'élèvent à 9,7 millions d'euros contre 5,6 millions d'euros au 30 juin 2021, soit une hausse de 4,1 million d'euros ou +74%, résultant à la fois de l'augmentation des charges de personnel à hauteur de 0,9 million d'euros (détaillées ci-après), de l'augmentation du recours à la sous-traitance et collaboration dans la recherche clinique de 2,1 million d'euros, de l'augmentation du recours aux autres intermédiaires de 0,7 million d'euros, compensé par une réduction des rémunérations des experts scientifiques de 0,2 million d'euros, et de l'augmentation des dépenses concernant les déplacements, les achats non stockés et les autres charges pour un total de 0,5 million d'euros.

La variation de 2,1 millions d'euros observé sur la sous-traitance et la collaboration de recherche est essentiellement au démarrage de l'étude clinique « ARES » de Phase 3 évaluant MaaT013 dans le traitement de la maladie aigue du greffon contre l'hôte, ainsi que l'augmentation des besoins de production pour soutenir le développement clinique et l'augmentation d'échelle de production de MaaT033.

Charges de Personnel

En K€	2022.06	2021.06
Salaires et traitements	- 1 843	- 1 224
Cotisations sociales	- 529	- 274
Charges au titre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	- 156	- 106
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	8	- 22
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	- 279	- 308
Total	- 2 798	- 1 934

Les charges de personnel s'élèvent à 2,8 millions d'euros au titre du premier semestre 2022 contre 1,9 millions d'euros au titre du premier semestre 2021. L'accroissement de ces charges résulte principalement de la hausse du nombre moyen de salariés qui passe de 32 en 2021 à 43 en 2022 ainsi que la perte du bénéfice du statut JEI des cotisations à partir du premier semestre 2022.

Au 30 juin 2022 avait 46 salariés dont 33 affectés aux activités de recherche et développement.

Résultat net

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à -7,4 millions d'euros au 30 juin 2022 contre -4,0 millions d'euros au 30 juin 2021.

Résultat financier

	2022.06	2021.06
Charges d'intérêts sur emprunts	- 43	- 56
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	- 6	- 7
Autres charges financières	- 10	- 6
Total charges financières	- 50	- 64
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	-	-
Résultat financier	- 50	- 64

Le résultat financier inclut principalement des charges d'intérêts en lien avec l'endettement financier de la Société.

Résultat net

Le résultat net à -7,4 millions d'euros au 30 juin 2022 contre -4,0 millions d'euros au 30 juin 2021.

La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle au regard du stade de développement de ses produits.

2.3.2. Etat de la situation financière au 30 juin 2022

En k€	30/06/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1 130	806
Immobilisations corporelles	1 040	1 107
Actifs financiers non courants	238	237
Actifs d'impôt différé	-	-
Total actifs non courants	2 409	2 150
Stocks	65	33
Actifs financiers courants	108	-
Créance sur crédit d'impôt recherche	3 398	1 956
Créances clients	359	388
Autres créances courantes	1 820	1 588
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 396	43 304
Total actifs courants	44 146	47 269
Total des actifs	46 555	49 420

Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 2,4 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. L'augmentation s'explique notamment par l'évolution des immobilisations incorporelles dans le cadre du contrat avec INRAE Transfert, conduisant au passage d'un jalon de 0,3 millions d'euros suite l'inclusion d'un premier patient dans une étude clinique de Phase III au cours du premier semestre 2022.

Actifs courants

Les actifs courants s'élèvent à 44,1 millions d'euros au 30 juin 2022 contre à 47,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 soit une diminution de 3,1 millions d'euros. La diminution résulte principalement de la variation du poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » à hauteur de 4,9 millions d'euros (dont la variation est décrite ci-dessous) et également des créances sur crédit d'impôt recherche qui augmentent de 1,4 million d'euros car au 30 juin 2022, la créance se compose du CIR relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021, qui n'a pas encore été perçu, et du CIR calculé au titre du premier semestre 2022.

Capitaux propres, passifs courants et non courants

En k€	30/06/2022	31/12/2021
Capital social	989	988
Primes d'émission	38 239	46 464
Subventions d'équipement	-	-
Réserves		
Report à nouveau	- 6 626	- 7 596
Résultat net de l'exercice		
Total des capitaux propres	32 603	39 856
Emprunts et dettes financières non courants	5 852	4 552
Passif au titre des régimes à prestations définies	78	117
Provisions non courantes	-	-
Autres passifs non courants	258	191
Passifs d'impôt différé	-	-
Passifs non courants	6 188	4 860
Emprunts et dettes financières courants	2 437	1 254
Dettes fournisseurs	3 752	2 472
Autres passifs courants	1 575	977
Passifs courants	7 764	4 703
Total des passifs	13 952	9 563
Total des capitaux propres et passifs	46 555	49 420

Passifs non courants

Les passifs non courants s'élèvent à 6,2 millions d'euros au 30 juin 2022 contre à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2021. L'augmentation résulte principalement de deux prêts auprès de BNP et Caisse d'Épargne pour un montant de 1,4 millions d'euros chacun au cours du premier semestre 2022.

Passifs courants

Les passifs courants s'élèvent à 7,8 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. L'accroissement de ces passifs résulte principalement de la hausse des dettes financières courantes à hauteur de 1,2 million d'euros, l'augmentation des dettes fournisseurs de 1,3 million d'euros reflétant l'augmentation de frais de recherche et développement ainsi que l'augmentation des autres passifs courants à hauteur de 0,6 million d'euros qui correspondent principalement à des produits constatés d'avance sur subvention d'exploitation suite du premier versement du programme de subvention METIO qui est survenu au cours du premier semestre 2022.

2.3.3. Flux de trésorerie au 30 juin 2022

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie de la Société pour le premier semestre 2022 et 2021 :

En k€	2022.06	2021.06
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	- 7 144	- 4 311
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	- 180	- 189
Trésorerie nette liée aux activités de financement	2 415	- 99
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	- 4 909	- 4 598

Au cours du premier trimestre 2022 la variation nette de trésorerie a diminué de 4,9 millions d'euros par rapport à 4,6 millions d'euros au cours du premier trimestre 2021. Toutefois, la trésorerie utilisée pour financer les

activités opérationnelles a augmenté de 2,8 millions d'euros par rapport au premier six mois de 2021 du fait de l'augmentation des charges opérationnelles notamment les frais de recherche et développement. Au cours du premier trimestre 2022, deux prêts auprès de BNP et Caisse d'Epargne pour un montant de 1,4 millions d'euros chacun ont été encaissés expliquant le flux de trésorerie positive lié aux activités de financement.

2.4. Evolution et Perspectives

La Société estime, qu'elle serait en mesure de financer ses activités jusqu'à la fin du troisième trimestre 2023, compte tenu de ses plans de développement actuels, et les équivalents de trésorerie dont elle dispose au 30 juin 2022, soit 38,4 millions d'euros.

2.5. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Autorisation d'essai clinique aux Etats-Unis

Le 10 août 2022, la société a annoncé avoir reçu une communication de la Food and Drug Administration américaine (la « FDA ») relative à l'initiation aux Etats Unis d'un essai clinique de Phase 3 évaluant MaaT013 soumise en juin 2021. A la suite des questions soulevées par la FDA dans un lettre de suspension clinique reçu en août 2021, la société a soumis une demande de réunion (« Type A ») ainsi que des réponses détaillées aux questions. La récente communication reçue indique le maintien de la suspension clinique de MaaT013 aux Etats-Unis, notamment relatives à la sécurité et à l'efficacité de l'approche de « pooling » adoptée dans le procédé de production.

L'essai de phase 3 MaaT013 en Europe

En septembre l'IAFA a autorisé l'essai phase 3 « ARES » en Italie et ainsi l'essai est autorisé en six pays Européens.

Souscription d'emprunt

En complément des deux prêts de 1 350 K€ chacun obtenus au cours du premier semestre 2022, la Société a obtenu un troisième prêt auprès de CIC pour un montant de 1 350 K€ au cours du second semestre 2022, ainsi qu'un prêt innovation de 3 000 k€ auprès de Bpifrance.

« Advisory Committee » FDA

Le 22 septembre 2022, un « Advisory Committee » du FDA s'est tenue concernant la première demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un produit microbiote pour traiter une maladie infectieuse, qui utilise une technologie assez proche à celle de la société. Sur la base des données cliniques soumis dans le cadre de la soumission de l'AMM le comité indépendant a voté majoritairement en faveur.

2.6. Principaux facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.6.1. Facteurs de risques

Les risques relatifs à la Société sont présentés dans le chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement universel 2021 de la Société approuvé par l'AMF le 5 juillet 2022 et portant le numéro d'approbation R.22-032 (le « **Document d'Enregistrement Universel** »).

2.6.2. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont présentées au chapitre 17 du Document d'Enregistrement Universel 2021 de la Société. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2022, aucune opération significative conclue avec un dirigeant ou un membre du Conseil d'administration n'a été réalisée.

**Etats financiers IFRS semestriels
de la société MAAT PHARMA
au 30 juin 2022**

Sommaire

<i>ETAT RESUME SEMESTRIEL DU COMPTE DE RESULTAT</i>	15
<i>ETAT RESUME SEMESTRIEL DU RESULTAT GLOBAL</i>	16
<i>ETAT RESUME SEMESTRIEL DU BILAN</i>	17
<i>ETAT RESUME SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</i>	18
<i>TABLEAU RESUME SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE</i>	19
<i>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RESUMES SEMESTRIELS</i>	20
1. Description de la société et de l'activité	20
2. Base de préparation	20
3. Faits significatifs de la période	21
4. Evènements postérieurs à la clôture.....	23
5. Données opérationnelles	24
6. Résultat financier	29
7. Impôts sur le résultat.....	30
8. Immobilisations incorporelles et corporelles	30
9. Actifs financiers non courants	32
10. Stocks, créances et actifs courants	33
11. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	34
12. Capitaux propres	34
13. Provisions et passifs éventuels	36
14. Emprunts et dettes financières.....	36
15. Fournisseurs et comptes rattachés, autres passifs courants, autres passifs non courants	39
16. Instruments financiers et gestion des risques	40
17. Transaction avec les parties liées	41
18. Engagement hors bilan	41

ETAT RESUME SEMESTRIEL DU COMPTE DE RESULTAT

En k€	Note	2022.06	2021.06
Chiffre d'affaires	5.2	494	385
Coût des ventes	5.4	- 72	- 27
Marge brute		422	357
Autres produits	5.3	1 793	1 189
Frais de commercialisation et de distribution	5.4	- 140	- 87
Charges administratives	5.4	- 2 115	- 1 058
Frais de recherche et développement	5.4	- 7 328	- 4 384
Résultat opérationnel		- 7 368	- 3 983
Produits financiers	6.	0	0
Charges financières	6.	- 50	- 64
Résultat financier net		- 49	- 64
Résultat avant impôt		- 7 417	- 4 047
Charge d'impôt sur le résultat	7.	-	-
Résultat net de la période		- 7 417	- 4 047
Résultat par action (*) (**)			
Résultat de base par action (en euros)		- 0,8	- 3,9
Résultat dilué par action (en euros)		- 0,8	- 3,9

(*) Le calcul du résultat par action au 30 juin 2021 a été ajusté rétrospectivement pour tenir compte de la division par cinq de la valeur nominale des actions de la Société, générant une multiplication par cinq du nombre de celles-ci au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

(**) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 est impacté par la conversion des actions de préférence en actions ordinaires et par les augmentations de capital intervenues notamment lors de l'introduction en bourse de l'entreprise en novembre 2021.

ETAT RESUME SEMESTRIEL DU RESULTAT GLOBAL

En k€	Note	2022.06	2021.06
Résultat net		- 7 417	- 4 047
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	5.5.2.	- 35	9
Impôt lié		9	- 2
Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		- 26	7
Total éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		-	-
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		- 26	7
Résultat global de la période		- 7 443	- 4 040

ETAT RESUME SEMESTRIEL DU BILAN

En k€	Note	30/06/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	8.1.	1 130	806
Immobilisations corporelles	8.2.	1 040	1 107
Actifs financiers non courants	9.	238	237
Actifs d'impôt différé	7.	-	-
Total actifs non courants		2 409	2 150
Stocks	10.	65	33
Actifs financiers courants	10.	108	-
Créance sur crédit d'impôt recherche	10.	3 398	1 956
Créances clients	10.	359	388
Autres créances courantes	10.	1 820	1 588
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.	38 396	43 304
Total actifs courants		44 146	47 269
Total des actifs		46 555	49 420
Capital social		989	988
Primes d'émission		38 239	46 464
Report à nouveau		- 6 626	- 7 596
Total des capitaux propres	12.	32 603	39 856
Emprunts et dettes financières non courants	14.	5 852	4 552
Passif au titre des régimes à prestations définies	5.3.3.	78	117
Provisions non courantes	13.	-	-
Autres passifs non courants	14.	258	191
Passifs d'impôt différé	7.	-	-
Passifs non courants		6 188	4 860
Emprunts et dettes financières courants	14.	2 437	1 254
Dettes fournisseurs	15.	3 752	2 472
Autres passifs courants	15.	1 575	977
Passifs courants		7 764	4 703
Total des passifs		13 952	9 563
Total des capitaux propres et passifs		46 555	49 420

ETAT RESUME SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En k€	Note	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions de préférence	Capital	Primes d'émission	Réserve d'actions propres	Report à nouveau	Total des capitaux propres
Situation au 1er janvier 2021		206 457	1 111 190	659	19 905	-	- 4 627	15 937
Résultat net de la période							- 4 047	- 4 047
Autres éléments du résultat global de la période							7	7
Résultat global de la période				-	-	-	- 4 040	- 4 040
Apurement comptable des pertes antérieures	12.				- 5 251		5 251	-
Emission de BSA	5.5.3.				92			92
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	5.5.3.						308	308
Total des transactions avec les propriétaires de la Société				-	- 5 159	-	5 559	400
Situation au 30 juin 2021		206 457	1 111 190	659	14 746	-	- 3 104	12 300
Situation au 1er janvier 2022		9 883 805		988	46 464	-	- 7 596	39 856
Résultat net de la période							- 7 417	- 7 417
Autres éléments du résultat global de la période							26	26
Résultat global de la période				-	-	-	- 7 391	- 7 391
Apurement comptable des pertes antérieures	12.				- 8 236		8 236	-
Augmentation de capital (dont frais)	12.	5 060		1	11			12
Achats d'actions propres						- 153		- 153
Ventes d'actions propres						62		62
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	5.5.3.						209	209
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		5 060	-	1	- 8 225	- 92	8 445	129
Situation au 30 juin 2022		9 888 865	-	989	38 331	- 92	- 6 626	32 603

TABLEAU RESUME SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE

K€		2022.06	2021.06
Résultat net	Note	- 7 417	- 4 047
<i>Ajustements pour :</i>			
– Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	5.4	186	145
– Résultat financier net	6.	49	64
– Coût des paiements fondés sur des actions	5.5.2	279	308
– Subvention d'exploitation sans incidence sur la trésorerie		- 34	
– Retraitements en charges sans incidence sur la trésorerie		-	
– Autres éléments		- 10	- 87
Total des éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		471	429
Total marge brute d'autofinancement		- 6 946	- 3 618
<i>Variations des :</i>			
– Créances clients	10	29	- 212
– Stocks		- 32	-
– Crédit d'impôt recherche (CIR)	10	- 1 442	- 1 016
– Dettes fournisseurs	15	980	1 373
– Provisions et avantages du personnel		- 4	5
– Autres créances/ dettes courantes	10 / 15	272	- 843
Total des variations		- 198	- 693
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		- 7 144	- 4 311
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		- 7 144	- 4 311
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8.	- 71	- 256
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	68
Augmentation d'actifs financiers	9.	- 109	- 0
Intérêts reçus		-	-
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		- 180	- 189
Augmentation de capital	12.	12	92
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	14.	3 126	250
Remboursement d'emprunts et dettes financières	14.	- 586	- 394
Rachat d'actions propres		- 92	-
Intérêts payés sur emprunts et dettes financières	6.	- 44	- 46
Trésorerie nette liée aux activités de financement		2 415	- 99
Diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		- 4 909	- 4 598
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		43 304	19 913
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		38 396	15 315

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RESUMES SEMESTRIELS

1. Description de la société et de l'activité

Maat Pharma S.A. (« la Société » ou « Maat Pharma ») est une société domiciliée en France. Le siège social de la société est situé à Lyon.

Maat Pharma est une société biopharmaceutique spécialisée dans le domaine de l'oncologie au stade clinique et un leader de l'industrie dans la thérapie de restauration du microbiome utilisant des produits biothérapeutiques, constitués d'un microbiome à haute diversité, pour traiter des maladies potentiellement mortelles.

La Société a pour objectif initial, de s'engager à améliorer la survie globale dans les cancers du sang et les maladies du greffon contre l'hôte. Sa plateforme intégrative MET (Microbiome Ecosystem Therapies) permet d'élargir son portefeuille dans les cancers solides. Cette plateforme est constituée d'une partie « Data Science » GutPrint® basée sur des outils bio-informatiques avancés explorant la potentielle activité thérapeutique du microbiome, et servant à identifier les signatures ou profils des MET et d'une partie technologie propriétaire unique de bio fermentation permettant de co-cultiver plusieurs centaines d'espèces bactériennes d'intérêt, selon le design du venant de l'outil GutPrint pour une indication donnée, à échelle industrielle. La Société bénéficie de l'engagement de scientifiques de renommée mondiale et des relations établies avec les organismes de réglementation pour favoriser l'intégration du traitement du microbiome dans la pratique clinique.

Les présents états financiers résumés semestriels IFRS au 30 juin 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 27 septembre 2022.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les présents états financiers résumés semestriels de la Société au 30 juin 2022 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société (les « derniers états financiers annuels »).

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers préparé selon les normes IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels.

Les principes comptables utilisés pour la préparation de ces états financiers semestriels résumés sont identiques à ceux appliqués par la Société au 31 décembre 2021, à l'exception :

- des textes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022 ;
- des dispositions spécifiques d'IAS 34 utilisées pour la préparation des états financiers semestriels.

Les nouveaux textes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022 sont les amendements à IFRS 3, IAS 16 et IAS 37 ainsi que les améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018-2020 portant sur IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41. Les nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif sur les présents états financiers de la Société.

Les normes et interprétations d'application non encore obligatoires au 30 juin 2022 n'ont pas été appliquées par anticipation. Les impacts attendus ne sont pas jugés significatifs.

2.2. Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers intermédiaires résumés, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables de la Société et les principales sources d'incertitude des estimations sont identiques à ceux décrits dans les derniers états financiers annuels.

2.3. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Ils ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

2.4. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2.5. Saisonnalité des activités

Les activités de la Société ne sont pas par nature saisonnières. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2022 sont indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2022.

3. Faits significatifs de la période

3.1. Premier semestre 2022

Résultats intermédiaires positifs de MaaT033

En janvier 2022, la Société a annoncé des résultats intermédiaires positifs de MaaT033, sa formulation orale, permettant de conclure de manière anticipée l'essai CIMON de Phase 1b. Quatre cohortes de patients ont complété l'étude évaluant la dose de MaaT033 chez des patients atteints de leucémie myéloïde aiguë. Une bonne colonisation du microbiote, qui se maintient dans le temps, a été observée avec MaaT033, associée à un profil de sécurité satisfaisant. En juin 2022, les résultats positifs de l'essai ont été confirmés permettant la sélection d'une dose recommandée pour la suite du développement clinique en phase 2b qui devrait être initié avant fin 2022.

Inclusion d'un premier patient dans une étude de Phase 3 de MaaT013

Le 28 mars 2022, la société a annoncé le traitement d'un premier patient dans l'étude clinique « ARES » de Phase 3 évaluant MaaT013 dans le traitement de la maladie aigue du greffon contre l'hôte.

Début d'une étude Phase 2a (Picasso) pour MaaT013 chez des patients atteints de mélanome métastatique

Une étude clinique de Phase 2a randomisée, contrôlée par placebo évaluant l'effet de MaaT013 sur la réponse aux traitements avec ICI chez des patients atteints de mélanome métastatique. L'AP-HP est le promoteur de l'étude et MaaT Pharma mettra à disposition ses candidats-médicaments et réalisera également les analyses du microbiote des patients en utilisant sa plateforme propriétaire gutPrint®. L'essai a débuté en mars 2022.

Contrats de construction et de services avec Skyepharma

Suite à la lettre d'intention bilatérale signée en septembre 2021, la Société a conclu, en février 2022, un contrat dans l'optique de poursuivre les travaux de construction de l'usine de production pharmaceutique, pour une mise en service prévue en 2023 et plafonné à hauteur de 8.1m€. Un deuxième accord couvrant les modalités d'exploitation du site a été signé en mai 2022. Un versement complémentaire de 250 K€ est intervenu au cours du premier semestre 2022.

Subvention et avance remboursable BPI France

Au cours du mois de janvier 2022, la Société a bénéficié du premier versement du programme de subvention METIO, soit 426 K€ en avance remboursable et 639 K€ en subvention. Le montant global maximum du programme est de 4 259 K€.

Souscription d'emprunts

La Société a souscrit deux prêts auprès de BNP et Caisse d'Epargne pour un montant de 1 350 K€ chacun au cours du premier semestre 2022.

Contrat de liquidité

En mars 2022, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux portant sur l'animation de ses propres actions admises aux négociations sur Euronext Paris ; en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 3 mars 2022 et conformément au cadre juridique en vigueur. Un total de 200 000 € a été affecté au compte de liquidité.

Exercice de 500 bons de souscription d'actions

Le 19 janvier 2022, le Conseil d'Administration a constaté une augmentation du capital issue de l'exercice de 500 BSA 2014 250 € par émission de 2 500 actions ordinaires nouvelles ; d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, portant le capital social à 988 630,50 euros, divisé en 9 886 305 actions.

Acquisition définitive de 2 560 AGA

Le 17 mars 2022, le Conseil d'Administration a constaté une augmentation du capital issue de la première année de vesting du plan d'actions gratuites du 16 mars 2021 pour un montant de 256 € par émission de 2 560 actions ordinaires nouvelles ; d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, portant le capital social à 988 886,50 euros, divisé en 9 886 865 actions.

Attribution d'actions gratuites

Le 17 mars 2022, le Conseil d'Administration a alloué 29 500 actions gratuites, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2021.

Le 29 juin 2022, le Conseil d'Administration a alloué 82 400 actions gratuites, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2021.

Attribution de stock-options

Le 29 juin 2022, le Conseil d'Administration a alloué 27 200 options de souscription ou d'achats d'actions, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2021.

Attribution de bons de souscriptions d'actions

Le 29 juin 2022, le Conseil d'Administration a alloué 52 000 bons de souscription d'actions, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2022.

3.2. Premier semestre 2021

Transfert du siège social

Le 10 décembre 2020, le Conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la Société du 317 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon au 70 avenue Tony Garnier - 69007 Lyon, avec effet au 11 janvier 2021.

Souscriptions d'actions gratuites (AGA), de bon de souscription de souscriptions d'actions (BSA) et Stock-Options (SO)

Des ESOP dites Série B ont été alloués par le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2020. Les dates de souscriptions par les dirigeants, salariés et consultants sont intervenues en février 2021.

Attribution d'actions gratuites

Le 16 mars 2021, le Conseil d'Administration a alloué 1 540 actions gratuites, en accord avec l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 janvier 2020.

Accès compassionnel ex-ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation)

Dans le cadre d'un accès compassionnel (ex-ATU), la Société a décidé de déléguer l'exploitation du produit MaaT013 à MEDIPHA SANTE. Le stockage et la distribution du produit ont été également externalisés. Au cours du premier semestre 2021, un total de 385 K€ de chiffre d'affaires a été généré (voir 5.2).

Recherche, étude et commercialisation :

En mars 2021, la Société a publié les premiers résultats positifs de son essai clinique de phase 2 HERACLES avec MaaT013 chez les patients atteints d'une maladie du greffon contre l'hôte aiguë (aGvHD), en indiquant que l'étude a atteint ses objectifs clés, principaux et secondaires, avec un impact clinique positif et une bonne tolérance globale chez 21 patients. La Société a confirmé que ces résultats sont en ligne avec les données précédemment observées sur une population plus importante de patients traités avec MaaT013 dans le cadre d'une ATU nominative en France et le programme MaaT013 est en bonne voie pour progresser vers une étude clinique pivot de phase 3, ARES, avant la fin d'année. Le plan de l'étude et le programme de développement ont été examinés par l'EMA par le biais de demandes d'avis scientifiques et d'assistance au protocole. Aux États-Unis, la demande d'IND (nouveau médicament de recherche / « investigational new drug ») soumise par la Société auprès de la FDA au 2ème trimestre 2021 a initialement fait l'objet d'une suspension clinique (« clinical hold »), reçue au mois d'août 2021. La Société a déposé une demande d'essai clinique auprès de l'ANSM ainsi qu'auprès des autorités de santé espagnoles au mois d'août 2021 pour pouvoir lancer initialement l'essai en France et en Espagne.

En juin 2021 le Comité de surveillance et de suivi des données (DSMB) s'est prononcé sur la poursuite de l'étude phase 1 CIMON et la progression vers la cohorte 4 sur 5. Cette étude vise à évaluer la tolérabilité du produit MaaT033, pris sous forme orale, chez les patients atteints de leucémie myéloïde aiguë après une chimiothérapie intensive.

Opérations de capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 4 juin 2021 a décidé de procéder à un apurement comptable des pertes antérieures de (5 251) K€, en imputant la totalité du report à nouveau déficitaire sur le poste « Primes d'émission » qui est ainsi ramené à 14 622 K€ au 30 juin 2021.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Autorisation d'essai clinique aux Etat-Unis

Le 10 août 2022, la société a annoncé avoir reçu une communication de la Food and Drug Administration américain (« la FDA ») relative à l'initiation aux Etats Unis d'un essai clinique de Phase 3 évaluant MaaT013 soumise en juin 2021. A la suite des questions soulevées par la FDA dans un lettre de suspension clinique reçu en août 2021, la société a soumis une demande de réunion (« Type A ») ainsi que des réponses détaillées aux questions. La récente communication reçue indique le maintien de la suspension clinique de MaaT013 aux Etats-Unis, notamment relatives à la sécurité et à l'efficacité de l'approche de « pooling » adoptée dans le procédé de production.

Exercice de 204 stock-options

Le 29 juin 2022, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice de 204 options de souscription ou d'achat d'actions. L'augmentation de capital afférente est de 102 euros par émission de 1 020 actions ordinaires nouvelles ; d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. L'augmentation de capital est effective lors de la réception des fonds par la Société sur le second semestre 2022. L'augmentation de capital porte le capital social à 988 988,50 euros, divisé en 9 889 885 actions.

Souscription d'emprunt

En complément des deux prêts de 1 350 K€ chacun obtenus au cours du premier semestre 2022, la Société a obtenu un troisième prêt auprès de CIC pour un montant de 1 350 K€ au cours du second semestre 2022, ainsi qu'un prêt innovation de 3 000 k€ auprès de Bpifrance.

Attribution d'ESOP du 29 juin 2022

Comme indiqué en faits significatifs de la période, des attributions d'ESOP (actions gratuites, bons de souscription d'actions, options de souscription ou d'achat d'actions) sont intervenues le 29 juin 2022. De fait, la charge afférente ne sera comptabilisée qu'à compter du second semestre 2022.

5. Données opérationnelles

5.1. Information sectorielle

La Société est actuellement composée d'un seul secteur opérationnel qui est l'activité de recherche et développement dans le domaine de l'oncologie et plus spécifiquement dans la thérapie de restauration du microbiome.

Depuis l'exercice 2021, la Société génère un chiffre d'affaires de son produit MaaT013 auprès d'hôpitaux pour le traitement de patients souffrant de la maladie aigue du greffon contre l'hôte dans le cadre de l'Autorisation Temporaire d'Utilisation obtenue. Cette activité s'intègre dans l'activité principale de recherche et développement de la Société.

L'intégralité de l'activité et des actifs de la Société sont situés en France.

5.2. Chiffre d'affaires

Au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 494 K€ incluant les indemnités perçues dans le cadre des accès compassionnel ex-ATUn (Autorisation temporaire d'utilisation nominative), désormais appelées « accès compassionnel » depuis le 1er juillet 2021 et délivrées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM). Le montant est de 385 K€ au 30 juin 2021.

Depuis l'année 2021, de nouveaux patients, majoritairement atteints de la maladie du greffon contre l'hôte, ont donc pu bénéficier d'un accès précoce au traitement par MaaT013. Cette indemnisation tient compte du besoin médical, du

bénéfice pour le patient, démontré à travers l'étude clinique de phase 2 HERACLES et les données d'accès « précoces » via les ATUn, des économies potentiellement générées pour les établissements de santé ainsi que des dépenses de recherche et développement encourues et à venir pour amener le produit MaaT013 jusqu'au AMM.

5.3. Autres produits opérationnels

Les autres produits se décomposent comme suit :

En k€	2022.06	2021.06
Subventions d'exploitation	349	172
Crédit d'impôt recherche (CIR)	1 442	1 016
Total autres produits	1 792	1 189

L'évolution du montant du crédit d'impôt recherche se justifie mécaniquement par la hausse des dépenses de personnel et des dépenses de sous-traitance liées aux opérations de recherche de la Société.

5.4. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décomposent par nature comme suit :

	Note	2022.06	2021.06
Production stockée		32	-
Total avantages du personnel		- 2 798	- 1 934
Sous-traitance et collaboration de recherche		- 4 349	- 2 259
Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires		- 1 198	- 426
Déplacements, missions et réceptions		- 156	- 18
Achats non stockés de matière et fournitures		- 261	- 86
Coûts liés aux brevets		- 149	- 165
Publicité, publications, relations publiques		- 114	- 59
Transports de biens et transports collectifs du personnel		- 34	- 48
Rémunérations d'experts scientifiques		- 9	- 219
Autres charges		- 328	- 178
Total achats et charges externes		- 6 598	- 3 458
Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation		- 186	- 140
Taxes		- 104	- 25
Total des charges opérationnelles		- 9 654	- 5 556

La variation de 2 091 K€ observée sur la sous-traitance et la collaboration de recherche est essentiellement due au démarrage de l'étude clinique « ARES » de Phase 3 évaluant MaaT013 dans le traitement de la maladie aigue du greffon contre l'hôte, ainsi que l'augmentation des besoins de production pour soutenir le développement clinique et l'augmentation d'échelle de production de MaaT033.

La variation de 772 K€ observée sur les autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires s'expliquent par les coûts additionnels du fait d'être coté en bourse, ainsi que par les frais des consultants assistant les démarches réglementaires, notamment aux Etats-Unis, et les des consultants dédiés au projet de construction de la nouvelle usine de production.

Le poste d'autres charges se compose principalement des charges d'entretien et de maintenance, ainsi que des charges d'assurances, de télécommunications et d'informatique. L'augmentation des autres charges de 220 K€ s'explique par la mise en œuvre d'un nouvel environnement serveur dédié à l'outil GutPrint et SAP contractualisé en juillet 2021.

MaaT Pharma a pour activité la recherche et le développement de solutions thérapeutiques dans le domaine du Microbiote Intestinal. Dans ce cadre, MaaT Pharma a conclu des accords de collaboration avec des tiers afin de soutenir cet effort de recherche.

En particulier, les contrats Bioaster, INRAE APHP, INRAE et Université de Paris, SAAT Lutec et Pharmaceutical Research Associates Group B.V. (« PRA ») n'ont pas fait l'objet d'évolution significative.

Les contrats ayant fait l'objet d'évolution significative sont les suivants :

- **Contrat Biocodex** : la Société a signé un contrat avec le laboratoire pharmaceutique Biocodex en 2017 (avec entrée en vigueur rétroactive en date du 1er avril 2016) pour le développement d'une forme orale de ses produits (MaaT033). Ce contrat est échu depuis 2020. Les connaissances communes issues de cette collaboration sont la copropriété des parties à 50/50.

Aucun brevet/savoir-faire n'est acquis auprès de Biocodex, il s'agit de la création conjointe de nouvelles connaissances. Tous les montants encourus par la Société dans le cadre de ce contrat sont comptabilisés en charges.

MaaT Pharma a l'exclusivité d'exploitation du produit capsule et une priorité devait être accordée à Biocodex pour la production, dès lors que ce dernier aurait effectué une proposition portant sur la production des produits.

Le contrat prévoyait que si dans le futur MaaT Pharma ne devait pas retenir la proposition de mise en œuvre de la production faite par Biocodex alors MaaT Pharma rembourserait les frais engagés par Biocodex pour le projet. Fin 2021, MaaT Pharma a décidé de ne pas retenir la proposition de Biocodex remise en juillet 2021. Au 31 décembre 2021, les frais engagés par Biocodex s'élevaient à 312 K€. Ce montant était comptabilisé en dette fournisseur au 31 décembre 2021. Un montant de 315 K€ a effectivement été versé au cours du premier semestre 2022.

- **Contrat INRAE Transfert** : La Société a signé un contrat cadre avec INRA et INRAE Transfert en décembre 2014 avec un double objectif : (i) réaliser une étude de recherche portant sur la préparation et le stockage d'échantillons intestinaux humains conditionnés pour la microbiothérapie et, (ii) octroyer à MaaT Pharma pendant la durée du contrat l'exclusivité des brevets, résultats et savoir-faire antérieurs au contrat développé par l'INRA.

INRAE Transfert a réalisé l'étude de recherche. A la suite de celle-ci, depuis 2016, MaaT Pharma réalise la fabrication des lots cliniques, leur optimisation et la conduite du développement clinique associé. Les résultats communs issus de l'étude seront la copropriété des parties à 50/50.

Les paiements fixes au titre des savoirs-faires antérieurs acquis dans le cadre du contrat sont activés en tant qu'immobilisation incorporelle acquise, de même que les compléments de prix versés à l'atteinte de « milestones » (étapes clés - cf. Note 8.1). Les paiements relatifs à l'étude de recherche effectuée par INRAE Transfert antérieurement à 2018 ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure où les services étaient rendus. Au cours du premier semestre 2022, l'inclusion d'un patient en phase III a été atteint, conduisant à la capitalisation d'un montant de 350 K€ versé au titre du jalon atteint.

- **Contrats de construction et de services avec Skyepharma (2022)** : début février 2022, la Société a conclu un accord de partenariat avec Skyepharma pour augmenter sa capacité de production cGMP et ainsi soutenir le développement clinique puis commercial de ses deux candidats médicaments les plus avancés (MaaT013 et MaaT033) et accélérer son activité R&D et de développement clinique sur les produits de nouvelle génération (MaaT03x). La société s'engage à verser une somme forfaitaire au titre de la construction des bâtiments et des services afférents d'un montant total de 625 K€, dont 250 K€ versés en septembre 2021, 250 K€ versé en février 2022 et 125 K€ devant être versé d'ici fin 2022. Ce nouveau site de production, entièrement dédié à la fabrication de biothérapies issues du microbiote devrait être opérationnel courant 2023.

Les Parties exploiteront ce site de fabrication dans le cadre d'un deuxième accord qui a été signé en juin 2022. La Société contribuera partiellement au financement de la construction du bâtiment et des équipements de production génériques d'un montant de 750 K€ qui sera versé avant fin 2022 et 1 000 K€ qui sera versé avant fin 2023. En outre, la Société s'est engagée à payer une indemnité semestrielle, couvrant la mise à disposition des locaux et prestations de services associées (notamment la responsabilité pharmaceutique), dont le montant sera déterminé et versé au terme de la construction de l'usine selon le coût définitive de construction financé par Skyepharma. L'accord final prendra fin automatiquement sept ans après la date de mise en service du bâtiment et pourra être prolongé sous réserve d'un accord mutuel des deux parties sur les conditions de ce renouvellement.

5.5. Personnel et effectifs

5.5.1. Effectif

	2022.06	2021.06
Effectif moyen sur la période	43	32

Depuis 2021, la Société a renforcé ses effectifs notamment à la Direction Clinique, ainsi que dans les équipes de production, d'assurance qualité et de services administratifs.

5.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

En K€	2022.06	2021.06
Salaires et traitements	- 1 843	- 1 224
Cotisations sociales	- 529	- 274
Charges au titre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	- 156	- 106
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	8	- 22
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	- 279	- 308
Total	- 2 798	- 1 934

La hausse des charges de personnel est principalement liée à l'augmentation des effectifs et à l'attribution de nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites sur le premier semestre 2022 (cf. Note 5.5.3).

Également, sur le premier semestre 2022, les cotisations sociales ne bénéficient plus de l'allègement lié au bénéfice du statut JEI.

5.5.3. Rémunérations à base d'actions

Les assemblées générales du 14 octobre 2021 et du 31 mai 2022 ont autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des AGA, des BSA et des SO aux dirigeants, salariés et consultants de MaaT Pharma. Dans ce cadre, des AGA ont été alloués par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2022.

L'exercice des bons et l'acquisition des AGA sont soumis à une condition de présence graduelle : un tiers à la date du premier anniversaire annuel, un tiers à la deuxième anniversaire annuel et un tiers au troisième anniversaire. De plus, en cas de dépôt ou règlement d'une offre publique d'achat sur les titres émis par la Société (notamment une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre mixte), rachat ou fusion, tous les plans deviennent exerçables par anticipation.

Ajustement post-IPO des conditions :

L'assemblée générale du 14 octobre a décidé, en cas de réalisation de l'introduction sur Euronext, de diviser la valeur nominale de l'action par 5 et d'ajuster en conséquence les attributions d'ESOPs. Ainsi, chaque BSPCE/BSA donne désormais droit à 5 actions, le prix d'exercice restant le même. Par ailleurs, chaque AGA/SO a été multiplié par 5 et son prix d'exercice a été divisé par 5.

Les données dans les tableaux ci-dessous ont été ajustées en conséquence.

Les principales caractéristiques et conditions relatives aux attributions dans le cadre des plans existants sont les suivantes :

	Nombre de BSA/BSPCE/AGA/SO	Nombre d'actions sous-jacentes	Date du Conseil d'Administration autorisant l'attribution	Date limite d'exercice
BSA Personnes Clés 2014*	2 292	11 460	09/02/2016	31/12/2025
BSA Personnes Clés 2014*	3 750	18 750	12/03/2015	31/12/2025
BSA Personnes Clés 2015*	1 961	9 805	09/02/2016	31/12/2025
BSA Personnes Clés 2016 T1*	1 000	5 000	21/09/2017	31/12/2025
BSPCE Personnes Clés 2014*	930	4 650	12/03/2015	31/12/2025
BSPCE Personnes Clés 2015*	4 076	20 380	09/02/2016	31/12/2025
BSPCE Personnes Clés 2016 T1*	890	4 450	02/02/2017	31/12/2025
BSPCE Personnes Clés 2016 T1*	890	4 450	21/09/2017	31/12/2025
BSPCE Personnes Clés 2016 T1*	140	700	21/09/2017	31/12/2025
BSPCE Personnes Clés 2016 T1*	890	4 450	22/09/2016	31/12/2025
BSA / BSPCE Personnes Clés 2017*	1 760	8 800	21/09/2017	31/12/2025
BSA / BSPCE Personnes Clés 2017*	5 360	26 800	27/09/2018	31/12/2025
Total Série A	23 939	119 695		
AGA 2020**	164 935	164 935	10/12/2020	N/A
AGA 2021**	7 700	7 700	16/03/2021	N/A
	3 850	3 850	29/09/2021	N/A
BSA 2020*	28 501	142 505	10/12/2020	31/12/2030
Stock Options 2020**	74 875	74 875	10/12/2020	31/12/2030
AGA 2022	29 500	29 500	17/03/2022	N/A
	82 400	82 400	29/06/2022	N/A
BSA 2022	52 000	52 000	29/06/2022	30/06/2032
Stock Options 2022	27 200	27 200	29/06/2022	30/06/2032
Total Série B	470 961	584 965		
Total	494 900	704 660		

(*) L'assemblée générale du 14 octobre 2021 ne modifie pas le prix d'exercice nombre des BSA et BSPCE. Le taux de conversion est cependant adapté puisque chaque BSA/ BSPCE donne droit à 5 actions ordinaires.

(**) Suite à l'assemblée générale du 14 octobre 2021, le prix d'exercice des SO est divisé par 5 pour tenir compte de la division par cinq de la valeur nominale des actions de la Société, générant une multiplication par cinq du nombre de SO.

Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs à la date d'attribution des AGA 2022, attribuées en mars 2022, sont les suivantes :

	AGA 2022
Juste valeur en date d'attribution (en €)	11,60
Prix de l'action en date d'attribution (en €)	11,60
Prix d'exercice de l'option (en €)	N/A
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	N/A
Durée de vie attendue (moyenne pondérée)	2,00
Dividendes attendus	-

Les variations constatées sont les suivantes :

Premier semestre 2021

	BSA 2020		SO 2020		AGA 2020	AGA 2021
	Nombre de bons	Prix moyen pondéré d'exercice des bons (en €)	Nombre de stock options	Prix moyen pondéré d'exercice des bons et SO (en €)	Nombre d'AGA	Nombre d'AGA
En circulation au 1er janvier 2021	-	-	-	-	-	-
Déchues pendant la période	-	-	-	-	-	-
Exercées pendant la période	-	-	-	-	-	-
Attribuées pendant la période *	28 501	35,42	74 875	7,08	164 935	7 700
En circulation au 30 juin 2021 *	28 501	35	74 875	7,08	164 935	7 700
Exercables au 30 juin 2021	-	-	-	-	-	-

(*) Le calcul du nombre de bons / actions a été ajusté rétrospectivement pour tenir compte de la division par cinq de la valeur nominale des actions de la Société, générant une multiplication par cinq du nombre de SO et AGA au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021. En revanche, les nombres de BSA et BSPCE restent inchangés.

Premier semestre 2022

Une partie des attributions d'ESOP (actions gratuites, bons de souscription d'actions, options de souscription ou d'achat d'actions) sont intervenues le 29 juin 2022. De fait, la charge afférente ne sera comptabilisée qu'à compter du second semestre 2022.

	BSA 2014	BSA 2015	BSA 2016	Total BSA Série A	Prix moyen pondéré d'exercice (en €)
	Nombre de bons	Nombre de bons	Nombre de bons	Nombre de bons	
En circulation au 1er janvier 2022	6 042	1 961	1 000	9 003	19,66
Déchues pendant la période	-	-	-	-	-
Exercées pendant la période	- 500	-	-	-	-
Attribuées pendant la période	-	-	-	-	-
En circulation au 30 juin 2022	5 542	1 961	1 000	8 503	19,66
Exercables au 30 juin 2022 **	5 542	1 961	1 000	8 503	

(**) L'assemblée générale du 14 octobre 2021 ne modifie pas le prix d'exercice nombre des BSA et BSPCE. Le taux de conversion est cependant adapté puisque chaque BSA/ BSPCE donne droit à 5 actions ordinaires.

	BSA 2020	Prix moyen pondéré d'exercice des bons (en €)	SO 2020	Prix moyen pondéré d'exercice des SO (en €)	SO 2022	Prix moyen pondéré d'exercice des SO (en €)	BSA 2022	Prix moyen pondéré d'exercice des bons (en €)
	Nombre de bons		Nombre de stock options		Nombre de stock options		Nombre de bons	
En circulation au 1er janvier 2022	28 501	35,42	74 875	7,08	-	-	-	-
Déchues pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercées pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées pendant la période	-	-	-	-	27 200	11,20	52 000	11,20
En circulation au 30 juin 2022	28 501	35,42	74 875	7,08	27 200	11,20	52 000	11,20
Exercables au 30 juin 2022	9 500		24 958		-	-	-	-

	AGA 2020	AGA 2021	AGA 2022
	Nombre d'AGA	Nombre d'AGA	Nombre d'AGA
En circulation au 1er janvier 2022	109 965	11 550	-
Déchues pendant la période	-	-	-
Exercées pendant la période	-	- 2 560	-
Attribuées pendant la période	-	-	111 900
En circulation au 30 juin 2022	109 965	8 990	111 900
Exercables au 30 juin 2022	-	-	-

L'introduction en bourse n'a pas déclenché de cas de vesting anticipé.

6. Résultat financier

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

	2022.06	2021.06
Charges d'intérêts sur emprunts	- 43	- 56
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	- 6	- 7
Autres charges financières	- 10	- 6
Total charges financières	- 50	- 64
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	-	-
Résultat financier	- 50	- 64

7. Impôts sur le résultat

La Société ne doit aucun impôt exigible et les impôts différés passifs sont compensés par des impôts différés actifs.

8. Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

K€	01-janv-22	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	30-juin-22
Logiciels	211				2	213
Technologie INRAE Transfert	675	350	-	-	-	1 025
Immobilisations incorporelles en cours	23					23
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	909	350	-	-	2	1 261
Amortissement logiciels	- 103			- 28	- 1	- 132
Amortissement immobilisations incorporelles	- 103	-	-	- 28	- 1	- 132
Total valeur nette	806	350	-	- 28	1	1 130

K€	01-janv-21	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	30-juin-21
Logiciels	138					138
Technologie INRAE Transfert	675					675
Immobilisations incorporelles en cours	-	220	- 68			153
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	813	220	- 68	-	-	966
Amortissement logiciels	- 64			- 17		- 81
Amortissement immobilisations incorporelles	- 64	-	-	- 17	-	- 81
Total valeur nette	750	220	- 68	- 17	-	885

Les immobilisations en cours au 30 juin 2022 correspondent principalement à des frais de développement de logiciels bio-informatiques.

Dans le cadre du contrat avec INRAE Transfert, l'inclusion d'un premier patient dans une étude clinique de Phase III a été réalisé au cours du premier semestre 2022 conduisant au passage d'un jalon de 350 K€ HT. Un dernier jalon (la délivrance de l'AMM) de 1 000 K€ HT reste à atteindre.

8.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (incluant les droits d'utilisation) se décomposent comme suit :

K€	01-janv-22	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	30-juin-22
Matériel laboratoire	509	31			1	541
Matériel industriel	172					172
Droits d'utilisation	694					694
Installations générales, agencements, aménagements divers	171				- 8	162
Mobilier	48				8	56
Autres immobilisations corporelles	120	27			- 3	145
Immobilisations corporelles en cours	-	36				36
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1 714	94	-	-	- 2	1 805
Amortissement matériel laboratoire	- 278			- 48	0	- 327
Amortissement matériel industriel	- 108			- 10		- 118
Amortissement droit d'utilisation	- 131			- 66		- 197
Amortissement installations générales, agencements, aménagements divers	- 22			- 11	2	- 31
Amortissement mobilier	- 7			- 7	- 2	- 16
Amortissement autres immobilisations corp.	- 60			- 16	1	- 75
Amortissement immobilisations corporelles	- 607	-	-	- 159	1	- 765
Total valeur nette	1 107	94	-	- 159	- 1	1 040

K€	01-janv-21	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	30-juin-21
Matériel laboratoire	478	12				492
Matériel industriel	172					172
Droits d'utilisation	575					574
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	46			123	169
Mobilier	-	48				48
Autres immobilisations corporelles	82	8				90
Immobilisations corporelles en cours	123	29			- 123	29
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1 429	144	-	-	-	1 574
Amortissement matériel laboratoire	- 187			- 44		- 231
Amortissement matériel industriel	- 89			- 10		- 98
Amortissement droit d'utilisation	- 24			- 47		- 70
Amortissement installations générales, agencements, aménagements divers	-			- 9		- 9
Amortissement mobilier	-			- 1		- 1
Amortissement autres immobilisations corp.	- 32			- 13		- 45
Amortissement immobilisations corporelles	- 332	-	-	- 123	-	- 456
Total valeur nette	1 097	144	-	- 123	-	1 118

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer :

- Des locaux depuis octobre 2020 ;
- Des contrats de prestations IT incluant des serveurs dédiés depuis juillet 2021 ;

- L'accès à des laboratoires et des bureaux prêts à l'emploi ainsi qu'à des services support. Dans le cadre du contrat, MaaT Pharma a ainsi des locaux et des équipements dédiés et mutualisés au sein de ces locaux. La location des locaux dédiés correspond à une composante location. Ces contrats bénéficient toutefois de l'exemption pour contrat de courte durée ;
- Des imprimantes pour lesquelles l'exemption pour biens de faible valeur a été appliquée.

Ainsi, les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

	Locaux	Serveurs	TOTAL
Solde au 1er Janvier 2021	551	-	551
Charge d'amortissement pour la période	- 47		- 47
Reprise d'amortissement pour la période			-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »			-
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »			-
Solde au 30 juin 2021	- 47	-	- 47
Solde au 1er Janvier 2022	457	106	563
Charge d'amortissement pour la période	- 47	- 19	- 66
Reprise d'amortissement pour la période			-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »			-
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »			-
Solde au 30 juin 2022	410	86	497

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net :

	2022.06	2021.06
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	6	8
Charges liées aux contrats de location de courte durée	4	12
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	1	0
Charge d'amortissement pour la période	66	47
Solde au 30 Juin	77	68

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie au titre des décaissements IFRS 16 :

	2022.06	2021.06
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	76	11

8.3. Tests de dépréciation

Il n'a pas été identifié de perte de valeur sur les premiers semestre 2022 et premier semestre 2021.

9. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

	30-juin-22	31-déc-21
Compte à terme	100	100
Prêts et cautionnements non courants	138	137
Total actifs financiers non courants	238	237

Le compte à terme sert de garantie pour un emprunt.

10.Stocks, créances et actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

	30-juin-22	31-déc-21
Stocks	65	33
Créances clients	359	388
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	0	0
Total créances clients et autres débiteurs	359	388
Actifs financiers courants	108	0
Créance sur crédit d'impôt recherche	3 398	1 956
Charges constatées d'avance	541	425
TVA	1 042	983
Subvention	71	47
Autres actifs courants	165	133
Total autres actifs courants	1 820	1 588

Les créances de CIR correspondent au crédit d'impôt de chaque année, qui sont réglées l'année suivante du fait du statut de la Société en tant que PME au sens communautaire. Au 30 juin 2022, la créance de CIR se compose du CIR relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021, qui n'a pas encore été perçu, et du CIR calculé au titre du premier semestre 2022.

Le poste « Actifs financiers courants » s'élevant à 108 K€ au 30 juin 2022 est relatif au compte de liquidité souscrit au cours du premier semestre 2022. Lors de la souscription de ce contrat de liquidité d'une durée de 12 mois (avec tacite reconduction) avec la société Kepler Cheuvreux (« l'Animateur »), la Société a fait un versement de 200 K€. Cette somme est destinée à financer les achats et ventes d'actions propres fait par l'Animateur aux conditions de marché.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement :

- Au 30 juin 2022, aux dépenses engagées auprès de fournisseurs liés à la production des produits MaaT033 et MaaT013, ainsi qu'aux charges payées d'avance à Skyepharma sur le premier semestre 2022 qui sont analysées en substance comme des loyers payés d'avance.
- Au 30 juin 2021, aux dépenses engagées dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société sur le marché d'Euronext à Paris (réalisé sur le second semestre 2021).

Les autres actifs courants comprennent principalement des avances versées sur commande, des avoirs à recevoir et des factures à établir. Au 30 juin 2022, ce poste comprend la facture à établir au titre des ventes du mois de juin pour 53 K€.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30-juin-22	31-déc-21
Comptes bancaires	18 396	43 304
Équivalents de trésorerie	20 000	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	38 396	43 304

Au 30 juin 2022, le poste « Équivalents de trésorerie » s'élevant à 20 000 K€ correspond :

- A un compte rémunéré, à hauteur de 10 000 K€, dont le capital est entièrement disponible à tout moment.
- A trois comptes à terme, à hauteur de 10 000 K€, dont le capital est entièrement disponible à tout moment, sous un préavis de 32 jours.

Au 30 juin 2021, la Société n'avait aucun équivalent de trésorerie.

12. Capitaux propres

12.1. Capital social

Le capital social de Maat Pharma est constitué de :

2022	Actions ordinaires	Actions de préférence P	Actions de préférence P2	Actions de préférence P3	BSA Seventures	Total
Nombre d'actions :						
En circulation au 1er janvier	9 883 805			-		9 883 805
Diminution de capital						-
Augmentation de capital	5 060					5 060
En circulation au 30 juin – actions entièrement libérées	9 888 865	-	-	-	-	9 888 865

2021	Actions ordinaires	Actions de préférence P	Actions de préférence P2	Actions de préférence P3	BSA Seventures	Total
Nombre d'actions :						
En circulation au 1er janvier	206 457	120 998	250 986	739 206	25 017	1 342 664
Diminution de capital						-
Augmentation de capital						
En circulation au 30 juin – actions entièrement libérées	206 457	120 998	250 986	739 206	25 017	1 342 664
En circulation au 1er juillet	206 457	120 998	250 986	739 206	25 017	1 342 664
Conversion des BSA Seventures		25 017			- 25 017	-
Effet division de la valeur nominale des actions	825 828	584 060	1 003 944	2 956 823	-	5 370 655
Conversion des actions de préférence	6 149 162	- 730 075	- 1 254 930	- 3 696 029		468 128
Diminution de capital						-
Acquisition des actions gratuites	54 970					54 970
Augmentation de capital	2 647 388					2 647 388
En circulation au 31 décembre – actions entièrement libérées	9 883 805	-	-	-	-	9 883 805

Opérations sur le capital 2022

Au cours du premier semestre 2022, les opérations sur le capital ont été les suivantes :

- Le 19 janvier 2022, le Conseil d'Administration a constaté une augmentation du capital issue de l'exercice de 500 BSA 2014 250 € par émission de 2 500 actions ordinaires nouvelles ; d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, portant le capital social à 988 630,50 euros, divisé en 9 886 305 actions. Le prix total d'exercice est de 11 895 euros, soit une prime d'émission de 11 645 euros.
- Le 17 mars 2022, le Conseil d'Administration a constaté une augmentation du capital issue de la première année de vesting du plan d'actions gratuites du 16 mars 2021 pour un montant de 256 € par émission de 2 560 actions ordinaires nouvelles ; d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, portant le capital social à 988 886,50 euros, divisé en 9 886 865 actions. L'augmentation de capital est réalisée par prélèvement sur les réserves de la Société.

Opérations sur le capital 2021

Dans le cadre de l'opération d'Introduction en Bourse de la Société, les opérations sur le capital ont été les suivantes au cours de l'exercice 2021 :

- Conversion des 25 017 BSA Seventure en action de préférence P.
- Division de la valeur nominale des actions par cinq, passant de 0,50 € à 0,10 €, soit une multiplication par cinq du nombre d'actions.
- Conversion des actions de préférence P2 et P3 en actions ordinaires sur la base d'un rapport de conversion impliquant, la création de 5 419 087 actions ordinaires et le versement d'une soulte de 295 K€ aux associés concernés. L'existence d'une soulte s'explique par la variation de la parité au cours de la période intercalaire entre le 30 septembre et le 5 novembre 2021.
- Le 3 novembre 2021, MaaT Pharma a réalisé son introduction en bourse sur le marché Euronext à Paris. Le prix de l'offre a été fixé à 13,50 euros par action. L'opération se traduit par une émission de 2 333 333 actions nouvelles, soit une levée de fonds de 31 500 K€, dont :
 - une augmentation de capital de 233 K€
 - une prime d'émission globale de 31 267 K€
- Le 9 décembre 2021, l'augmentation de capital complémentaire (option de surallocation) a été réalisé par émission de 314 055 actions optionnelles nouvelles au prix unitaire de 13,50 euros, soit une levée de fonds de 4 239 K€, dont :
 - une augmentation de capital de 31 K€
 - une prime d'émission globale de 4 208 K€.

Apurement comptable des pertes

Au cours de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mai 2022 a décidé de procéder à un apurement comptable des pertes antérieures de (8 236) K€ en imputant la totalité du report déficitaire sur le poste « Prime d'émission ».

Au cours de l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Mixte en date du 4 juin 2021 a décidé de procéder à un apurement comptable des pertes antérieures de (5 251) K€ en imputant la totalité du report déficitaire sur le poste « Prime d'émission ».

12.2. Résultat par action

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (de base)

	2022.06	2021.06
En k€		
Résultat net de la période, attribuable aux propriétaires de la Société	- 7 417	- 4 047
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	- 7 417	- 4 047

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)

	2022.06	2021.06 (*)
Nombre d'actions ordinaires au 1er janvier	9 883 805	1 032 285
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	5 060	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 30 juin (**)	9 887 528	1 032 285
Résultat de base par action en €	- 0,75	- 3,92
Résultat dilué par action en €	- 0,75	- 3,92

(*) Le calcul du résultat par action au 30 juin 2021 a été ajusté rétrospectivement pour tenir compte de la division par cinq de la valeur nominale des actions de la Société, générant une multiplication par cinq du nombre de celles-ci au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

(**) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 est impacté par la conversion des actions de préférence en actions ordinaires et par les augmentations de capital intervenues notamment lors de l'introduction en bourse de l'entreprise en novembre 2021.

Dans la mesure où le résultat des activités poursuivies est en perte, les instruments donnant des droits différés au capital tels que les bons de souscription d'action et actions gratuites ont un effet anti-dilutif. Ils ne sont donc pas pris en compte, et le résultat de base par action est donc identique au résultat dilué par action.

13. Provisions et passifs éventuels

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, aucune provision n'est comptabilisée et la Société n'a pas de passifs éventuels significatifs.

14. Emprunts et dettes financières

14.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts et dettes financiers en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Année d'échéance	Valeur nominale	2022.06 Valeur comptable	2021.12 Valeur comptable
Prêt garanti par l'Etat (PGE) - CIC	EUR	Taux fixe	2024	500	500	502
Prêt garanti par l'Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	2024	500	500	502
Prêts garanti par l'Etat (PGE)				1 000	1 000	1 004
Avance remboursable BPI n°1	EUR	cf. ci-dessous	2023	116	55	70
Avance remboursable BPI n°2	EUR	cf. ci-dessous	2026	1 400	984	1 031
Avance remboursable BPI n°3	EUR	cf. ci-dessous	2022	900	222	371
Avance remboursable BPI n°4	EUR	cf. ci-dessous	N+4 après le 1er euro de chiffre d'affaires (à compter du 31/03/2022)	143	128	128
Avance remboursable BPI n°6	EUR	cf. ci-dessous	2029	426	298	-
Total avances remboursables				2 985	1 687	1 599
BNP et CIC 2020	EUR	Taux fixe	2023	1 000	454	620
BPI - PAI 2016	EUR	Taux fixe	2024	1 000	600	700
BPI - PAI 2020	EUR	Taux fixe	2028	1 000	1 000	1 000
BNP 2021	EUR	Taux fixe	2025	120	105	120
BNP et CERA 2022	EUR	Taux fixe	2025	2 700	2 700	-
Total autres emprunts				5 820	4 859	2 440
Intérêts courus	EUR			5	5	-
Dette de loyers	EUR	Taux fixe	2026	741	741	765
Total				10 550	8 292	5 807
Part courante					2 437	1 254
Part non courante					5 854	4 552

Avances remboursables BPI :

Dans le cadre de projets de développement de la Société, la BPI a accordé à cette dernière 5 avances remboursables. Le remboursement est fonction du résultat technico-commercial ou commercial du programme avant une date donnée. Ainsi, en cas d'échec, aucun remboursement n'est dû et en cas de succès partiel, une adaptation des conditions de remboursement est possible.

Emprunt	Produit concerné	Date de signature du contrat	Date d'échéance (si réussite du programme)	Montant maximum accordé	Montant reçu au 30/06/2022	Remboursement forfaitaire minimum	Modalités de remboursement	Constat
Avance remboursable n°1	Produit arrêté	février-18	06/2023	150K€	116 K€	60 K€	8 échéances de 7,5 K€ et 8 échéances de 11,25 K€, sans intérêts	En cours
Avance remboursable n°2	MaaT013	mars-18	mars-26	1 400 K€	1 400 K€	600 K€	4 échéances de 25 K€, 4 échéances de 50 K€, 4 échéances de 75 K€ et 8 échéances de 100 K€, sans intérêts	En cours
Avance remboursable n°3	MaaT013	2015	mars-22	900 K€	900 K€	360 K€	4 échéances de 37,5 K€, 8 échéances de 75 K€ et 4 échéances de 37,5 K€, sans intérêts	En cours
Avance remboursable n°4	MaaT033	octobre-19	N+4 après le 1er euro de chiffre d'affaires (à compter du 31/03/2022)	143 K€	143 K€	N/A	Note 1	En cours
Avance remboursable n°6	MaaT034	janvier-22	2029	1 704 K€	426 K€	N/A	8 échéances de 213 K€ sans intérêts	En cours

Note 1 :

La Société s'engage à verser à Bpifrance Financement des retours financiers. Ces retours financiers comprennent le remboursement de l'avance récupérable actualisée et des versements complémentaires :

1. Remboursement de l'avance remboursable : remboursement forfaitaire annuel de 37 K€ sur 4 ans, dès le premier euro de chiffre d'affaires, à compter du 31/03/2022, sauf en cas d'échec du programme. Le taux d'actualisation annuel retenu est de 0,89%.

2. Versement complémentaire : le cas échéant, la Société versera chaque année un montant égal à :
- a) 5 % du produit hors taxes, des concessions de tous droits de propriété intellectuelle (brevet, droit d'auteur...) sur les résultats issus du Programme et sur les résultats ne faisant pas l'objet d'une protection par un droit de propriété intellectuelle, par exemple lors d'une communication de savoir-faire, perçu au cours de l'année calendaire précédente,
 - b) 45 % du produit hors taxes généré par la cession de tous droits de propriété intellectuelle (brevet, droit d'auteur...) sur les résultats issus du Programme, et sur les résultats ne faisant pas l'objet d'une protection par un droit de propriété intellectuelle, par exemple lors d'un transfert de savoir-faire, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du programme, perçu au cours de l'année calendaire précédente.

Les sommes versées viendront en réduction de l'ultime échéance de remboursement forfaitaire et éventuellement des précédentes et, en tout état de cause, seront plafonnées au montant actualisé de l'avance récupérable effectivement versée.

Etant précisé que dans l'hypothèse où le montant total de l'Avance Récupérable effectivement versé par Bpifrance Financement serait inférieur au montant initialement prévu, les remboursements stipulés ci-dessus au titre de l'Avance récupérable seront alors réduits au prorata des sommes versées.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE) :

En septembre 2020, la Société a souscrit deux Prêts Garantis par l'Etat auprès du CIC et de la BNP Paribas pour un montant total de 1 000 K€ selon des modalités similaires.

Lors de la signature du contrat initial, ces prêts bénéficient de 12 mois de différé d'amortissement en capital et intérêts suivis d'un versement à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts et garanties. Les avenants signés au cours de l'exercice 2021 prévoient la prorogation de ces prêts sur une période additionnelle de 36 mois, dont 12 mois de différé d'amortissement supplémentaire (soit un différé de deux ans au global).

Autres emprunts :

En décembre 2021, la Société a obtenu un prêt auprès de BNP pour un montant de 120 K€.

En juin 2022, la Société a obtenu deux prêts auprès de BNP et Caisse d'Epargne pour un montant de 1 350 K€ chacun au cours du premier semestre 2022.

14.2. Tableau de variation des emprunts et dettes financières en distinguant les flux de trésorerie des autres flux

Les variations des emprunts et dettes financières se décomposent comme suit :

En K€	01-janv-22	Flux de trésorerie			Charges d'intérêt non payées	Var. de juste valeur	Charges d'intérêts	Impact IFRS 16 - Contrats de location	Reclasst	30-juin-22
		Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Rembours de dettes						
Prêts garantie Etat (PGE)	879				-3				-257	619
Avances remboursables	1 206	426			5	-128			-234	1 275
Autres emprunts	1 876	2 700	-0		4				-1 166	3 414
Dettes de loyer non courantes	592							69	-115	546
Total emprunts et dettes financières non courantes:	4 553	3 126	-0	-	7	-128	-	69	-1 773	5 853
Prêts garantie Etat (PGE)	125								257	382
Avances remboursables	393			-215					234	412
Autres emprunts	564		-33	-281			33		1 166	1 449
Dettes de loyer courantes	173		-6	-94			6		115	193
Total emprunts et dette financière courantes	1 254	-	-40	-590	-	-	40	-	1 773	2 437

K€	01-janv-21	Flux de trésorerie			Charges d'intérêt non payées	Var. de juste valeur	Charges d'intérêts	Impact IFRS 16 - Contrats de location	Reclasst	30-juin-21
		Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Rembours de dettes						
Prêts garantie Etat (PGE)	1 001				2					1 002
Avances remboursables	1 399								-56	1 343
Autres emprunts	2 320								-225	2 095
Dettes de loyer non courantes	494								-16	478
Total emprunts et dettes financières non courantes:	5 215	-	-	-	2	-	-	-	-298	4 919
Prêts garantie Etat (PGE)	-									-
Avances remboursables	250	250		-150		-46			56	361
Autres emprunts	527		-51	-218	0		60		225	543
Dettes de loyer courantes	84		-7				7	-2	16	98
Total emprunts et dette financière courantes	861	250	-58	-368	0	-46	67	-2	298	1 002

15. Fournisseurs et comptes rattachés, autres passifs courants, autres passifs non courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

K€	30-juin-22	31-déc-21
Total dettes fournisseurs	3 752	2 472
Dettes sociales	812	693
Dettes fiscales	107	34
Autres passifs courants	656	251
Total autres passifs courants	1 575	977
Autres passifs non courants	258	191
Total autres passifs non courants	258	191
Total	5 585	3 640

Les autres passifs courants et non courants correspondent principalement à des produits constatés d'avance sur subvention d'exploitation. Leurs variations sont liées à l'évolution des montants des subventions perçus et des montants de subventions reconnus en résultat. Au cours du premier semestre 2022, la Société a notamment bénéficié du premier versement du programme de subvention METIO, soit 639 K€.

La variation du poste fournisseurs est liée aux frais de recherche et développement. Dans le cadre du développement de ses médicaments et traitements, la société réalise des essais cliniques en collaboration avec des prestataires, centres hospitaliers et organismes de recherche. Les frais de recherche et développement sont systématiquement comptabilisés en charges. À la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque essai clinique, est déterminée par la direction sur la base des contrats signés avec les prestataires, hôpitaux et organismes de recherche, en tenant compte de la durée des études, du nombre de patients et du coût estimé par patient. En fonction de l'avancement, une facture non parvenue est enregistrée à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, ce poste inclut 350 K€ de charge à payer à INRAE Transfert au titre du versement exposé précédemment (cf. Note 5.4).

16. Instruments financiers et gestion des risques

16.1. Classement et juste valeur des instruments financiers

Les niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- Niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	30-juin-22		31-déc-21	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Dépôts et cautionnement	Coût amorti	Niveau 2 - Note 2	238	238	237	237
Total actifs financiers non courants			238	238	237	237
Créances courantes	Coût amorti	Note 1	218	218	133	133
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	38 396	38 396	43 304	43 304
Total actifs financiers courants			38 614	38 614	43 438	43 438
Total actif			38 852	38 852	43 675	43 675
Emprunts bancaires et autres dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	5 308	5 219	3 961	3 963
Dettes de loyers non courant	Coût amorti	Note 3	546	546	592	592
Total passifs financiers non courants			5 853	5 764	4 553	4 555
Emprunts bancaires et autres dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	2 243	2 380	1 082	1 228
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	3 752	3 752	2 472	2 472
Dettes de loyers courant	Coût amorti	Note 3	193	193	173	173
Total passifs financiers courants			6 189	6 325	3 726	3 872
Total passif			12 042	12 090	8 279	8 427

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 4 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

16.2. Gestion des risques

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, risque de crédit et risque de liquidité. La Société n'a pas relevé de variation significative des risques identifiés par rapport au 31 décembre 2021.

17. Transaction avec les parties liées

La Société n'a pas relevé de variation significative des transactions avec les parties liées sur les premiers semestres 2021 et 2022 par rapport au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

18. Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan sont les suivants :

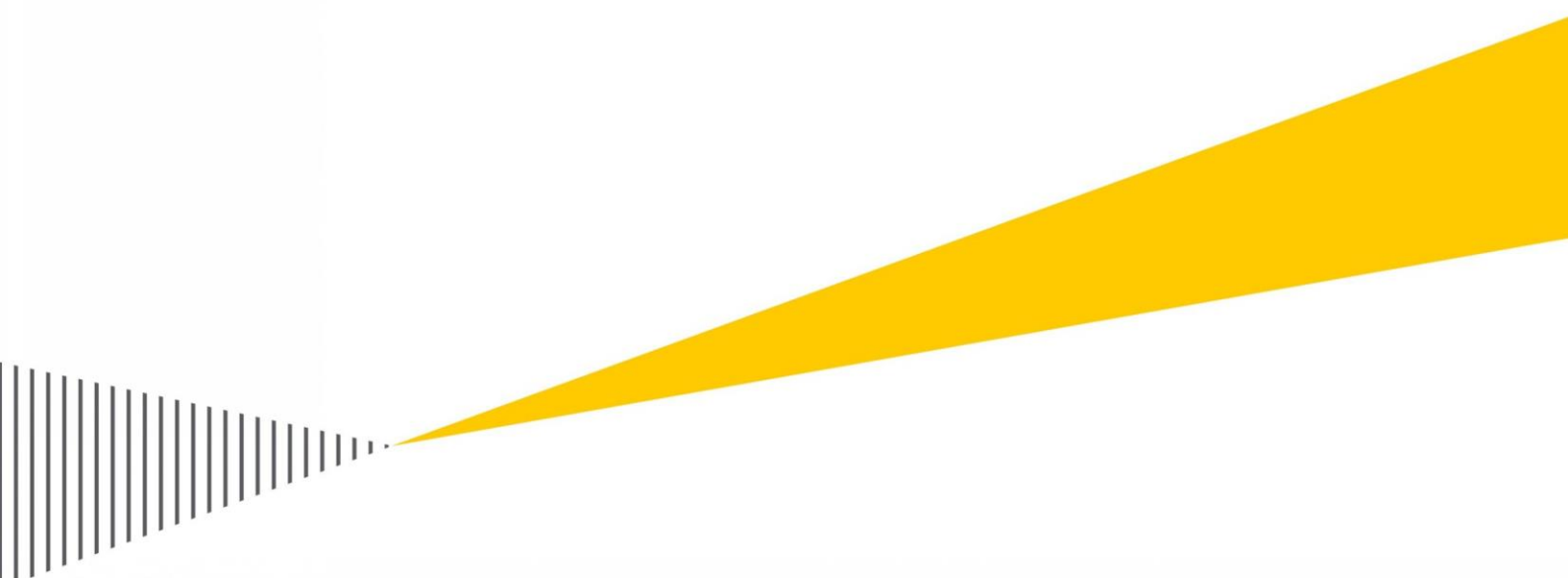
En K€	2022.06	2021.12
Engagements donnés		
Emprunt CIC (500 K€) : Nantissement CAT (100 K€)	213	296
Emprunt BNP (500 K€) : Nantissement fonds de commerce	241	324
Emprunt BNP (120 K€) : Nantissement fonds de commerce	105	120

Le contrat avec INRAE Transfert implique le versement de montants en cas d'atteinte de « milestones » dans le futur tel qu'indiqué en note 8.1.

Le contrat du dirigeant prévoit une indemnité de fin de contrat et de non-concurrence.

Les engagements hors bilan liés aux contrats conclus avec Skyepharma sont détaillés en Note 5.4.

**4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE**



Maat Pharma

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

ERNST & YOUNG et Autres



Maat Pharma

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Maat Pharma, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec la norme IAS 34– norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.



Lyon, le 27 septembre 2022

Le Commissaires aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean